



MAIRIE DE TRAVAILLAN  
84850

Téléphone 04 90 37 24 01  
Télécopie 04 90 37 79 88

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 Février 2016

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

**Présents** : Tous les membres, sauf

**Procurations** : Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI, René MARTIN qui donnent respectivement procuration à Gérard SANJULLIAN, Jean Pierre DELFORGE, Julien CHALAYE et Bernard NEGRON

**Secrétaire de séance** : Marie-Christine ANDRIEU

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 Décembre 2015.

---

## **1. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL EXPERTISE BEN SALEM**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de signer le protocole d'accord Transactionnel concernant des dégâts causés par les ballons atterrissant sur la toiture d'une habitation jouxtant le stade municipal.

## **2. SITUATION Cendrine BOIS**

Mme Cendrine BOIS, informe qu'elle quitte le logement communal à compter du 15 février 2015.

Celui-ci sera louable dès le 1<sup>er</sup> mars 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe qu'une convention « Présence », (partenariat entre ERDF et l'Association des Maires du Vaucluse), prévoit un « correspondant tempête », en cas de gestion de crise. Il propose de passer au vote.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Bernard NEGRON, 3<sup>e</sup> Adjoint, comme correspondant.

Le Maire indique que, Laurence GUARI, chargée de l'Accueil est absente et que son arrêt maladie est reconduit. Il précise que sa remplaçante, Mme Patricia RAFFIN, en disponibilité de droit, sera en poste à compter du 8 février prochain afin de la remplacer pendant toute la durée de son absence.

Daniel MAYER informe de la mise en place de nouveaux compteurs « Linky » pour les particuliers.

Il précise que ces compteurs seraient la propriété de la commune. En cas de problème, peut-on refuser la mise en place des nouveaux appareils ?

Gérard SANJULLIAN répond que l'installation doit se faire sur 5 ans et le charge en qualité de délégué au SEV pour vérifier cette information. Bernard NEGRON précise que ces compteurs sont d'une nouvelle génération permettent le contrôle instantanée de la consommation.

Clotilde FALLAS informe que l'adressage n'est pas satisfaisant.

Des colis ne sont pas distribués et les services d'Urgence (ambulance) ne reconnaissent pas les nouveaux noms de rues.

Marie-Ange SANJULLIAN confirme et précise que les pompiers ne trouvent pas les usagers aux adresses annoncées.

Gérard SANJULLIAN et Bernard NEGRON, précisent que l'adressage a été fait avec les services de secours et qu'une vérification sera faite.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 30

Vu par nous, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 3 Février 2016, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance

Marie-Christine ANDRIEU

Travaillan le 3 Février 2016

Le Maire